



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 9 DECEMBRE 2019

N°2019-55

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 décembre 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/12/2019

Date d’Affichage : 2/12/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Anne-Marie BRUNET
Mme Stéphanie PENOT

SECRÉTAIRE : M. Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Signature du contrat d’assurances statutaire CNP 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre aux obligations statutaires vis à vis des agents affiliés à la CNRACL.

Les garanties souscrites, pour les agents permanents affiliés à la CNRACL, « version 2020 » du contrat 1406D sont les suivantes :

- Décès,
- Maladie ou accident de « vie privée »,
- Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant,
- Accident ou maladie imputable au service.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1er/01/2020 jusqu'au 31/12/2020.

Le taux de cotisation est maintenu par rapport à l'année 2019, soit 5,18 % pour l'année 2020.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représenté :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurances CNP 2020.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 10 décembre 2019

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20191210-D2019_55-DE
Regu le 11/12/2019